



dans la zone 17. Il s'agit de respecter la limite de récolte de 104 orignaux fixée par le CCCPP.

La Première Nation Crie de Waswanipi a pris les devants en adoptant récemment une première série de mesures pour réduire la pression de la chasse dans la zone 17. Les directives resteront en vigueur pendant deux ans et seront révisées chaque année par la suite.

Les directives sont en cours d'être présentées aux assemblées locales d'Oujé-Bougoumou et de Waskaganish et elles seront aussi présentées aux autres communautés de la nation crie dans les semaines à venir.

L'effort de toutes les parties prenantes seront nécessaires pour maintenir la récolte à un niveau viable. C'est ainsi que nous parviendrons à restaurer la santé de notre population d'orignaux tout en assurant le respect de nos intérêts et enjeux collectifs et surtout, nous préserverons une espèce qui a toujours tenu un rôle essentiel dans nos activités traditionnelles et nos valeurs culturelles.

**- 30 -**

Pour plus d'informations : Flora Weistche, Attachée politique, (514) 604-3276